

Corrigé de MST2

Mettez "Vrai" ou "Faux" devant chacun des énoncés suivants

- 1- La mécanique est la science qui s'intéresse uniquement à l'étude des forces et du mouvement de la matière. **Faux.**
- 2- Le génie mécanique est un champ qui va de la conception d'un produit jusqu'à son recyclage. **Vrai.**
- 3- Le génie mécanique est né au moment de la révolution économique de la fin du 17eme siècle. **Faux.**
- 4- La véritable révolution mécanique est née de la découverte et du perfectionnement de certains engins agricoles. **Vrai**
- 5- L'ingénieur en conception mécanique ne peut pas exercer dans des bureaux d'étude. **Faux**
- 6- L'ingénieur de production mécanique est aussi appelé Ingénieur de fabrication mécanique. **Vrai**
- 7- La majorité des machines industrielles ont une forte composante mécanique. **Vrai**
- 8- Les secteurs de la métallurgie sont la fonderie, la forge et le génie énergétique. **Faux**
- 9- L'industrie de la métallurgie s'organise, entre autres, dans la production des métaux précieux. **Vrai**
- 10- Le laminage est un procédé qui consiste à agrandir l'épaisseur d'une plaque métallique. **Faux**
- 11- L'extrusion est un procédé qui consiste à presser un matériau préalablement chauffé. **Vrai**
- 12- Les thermoplastiques sont des matériaux qui prennent une forme définitive au premier refroidissement. **Faux**
- 13- Les élastomères sont des plastiques qui se déforment à la traction ou à la compression. **Vrai**
- 14- Le génie maritime s'occupe juste de la production et de l'entretien des équipements utilisés en mer. **Faux**
- 15- En Algérie, il existe plusieurs spécialités offertes à l'ingénieur en Génie maritime. **Faux**
- 16- L'architecte naval dessine le navire, établie son plan et effectue les calculs nécessaires à son bon fonctionnement. **Vrai**
- 17- Les matériaux de construction sont classés en trois types. **Faux**
- 18- L'urbanisme est l'action de la transformation d'un espace rural en un espace urbain. **Faux**
- 19- L'urbaniste est un professionnel de l'aménagement du territoire et de l'aménagement urbain. **Vrai**
- 20- L'urbaniste peut exercer son métier au sein d'entreprises privées et d'organismes publics. **Vrai**

Bon courage!